

Règlement intérieur du Handball Club des 4 Montagnes (HBC4M)

• Préambule

Ce document constitue le règlement intérieur du HBC4M et s'applique de fait à tous les membres de l'association ainsi qu'aux accompagnateurs et spectateurs des rencontres auxquelles participent les équipes du HBC4M. Ce règlement intérieur est disponible sur le site internet du club (www.hbc4m.com) et peut être modifié à tous moment par le conseil d'administration et ratifié par assemblée générale, une notification sera alors envoyée aux adhérents.

• Adhésion

Les inscriptions au HBC4M sont enregistrées à partir du 1er Septembre et sont valables pour la période du 1er Septembre au 31 Août. Elles permettent d'accéder aux entraînement du club et de participer aux différents matchs organisés dans la saison. Le club se réserve le droit d'exclure un membre dans le cas d'un non-respect du règlement intérieur, par une décision du conseil d'administration (CA) du HBC4M. Tous les adhérents lors de l'inscription devront fournir :

- Le formulaire d'inscription du club dûment complété et signé
- Une fiche de demande de licence fournie par la club dûment complétée et signée
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Handball avec mention « compétition » datant de moins d'un mois
- Une adresse mail de contact
- Un chèque a l'ordre du Handball Club des 4 Montagnes du montant de la cotisation fixée par le club
- Une autorisation parentale signée fournie par le club pour les membres mineurs

• Accès aux installations et au matériel du club

L'accès aux installations du HBC4M est réservé :

- Aux adhérents (inscription validée et cotisation a jour)
- Aux accompagnateurs des joueurs
- A toute autre personne autorisée par le club

Le HBC4M tolère la participation d'un membre non inscrit à un entraînement unique, aucune dérogation ne sera accordée par la suite.

Chaque joueur sur le terrain doit se munir d'une tenue adéquate, en particulier d'une paire de chaussure de sport dont la semelle est « non marquante ».

Le matériel mis à disposition par le club (maillots, chasubles, ballons, plots ...) ne sont utilisables que dans le cadre des entraînements, des matchs et événements du HBC4M et ne pourra être emprunté dans d'autres circonstances.

Tous les adhérents veilleront à prendre soin du matériel fourni par le club, ainsi que de respecter le règlement intérieur du gymnase mis à disposition. Toute dégradation survenue antérieurement à l'utilisation du gymnase devra être signalée au responsable de l'entraînement.

- Entraînement

La participation à partir du deuxième entraînement est conditionnée par la validation de l'inscription et le règlement de la cotisation.

L'adhésion au HBC4M implique une participation de chacun(e) aux entraînements organisés par le club. Elle engage donc à une assiduité aux entraînements de tous et un respect des horaires sur les créneaux que le HBC4M aura obtenu pour occuper le gymnase.

L'absence à un entraînement devra être signalée à l'entraîneur.

Les participant(e)s aux entraînements s'engagent également à faire preuve de discipline, en particulier à écouter et respecter les consignes données par l'entraîneur. L'entretien du matériel devra être assuré par les participants en veillant à faire effectuer une rotation pour le nettoyage des chasubles et des maillots.

- Matches

La participation à un match est conditionnée par la validation de la licence concernée et du règlement de la cotisation.

Adultes

Les matches adulte sont organisés dans le cadre du championnat UFOLEP 38, ils sont répartis pour moitié entre le gymnase de Villard de Lans et les déplacements chez les autres équipes du championnat. Tout le monde doit garder à l'esprit que les matches disputés n'ont d'autre enjeu que le plaisir que chacun y trouvera. Il est alors du ressort des joueurs d'entretenir la convivialité lors des rencontres avec les autres équipes. Tout écart de comportement comme engagement excessif, un geste antisportif, non respect des arbitres, pourra faire l'objet de sanction par le club pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Pour les rencontres à domicile, il est demandé à l'équipe d'organiser une collation à l'issue du match avec l'équipe en déplacement. Celle-ci est prévue à la maison des associations et il est demandé à chaque participant une contribution en boisson ou en nourriture. Les matches à domicile auront lieu sur un créneau d'entraînement.

Pour les rencontres à l'extérieur, un ou plusieurs points de rendez-vous seront fixés avant le jour de match afin d'organiser le déplacement.

Une rotation des conducteurs(trices) pourra être formalisée à la demande des membres.

Lors des rencontres, le club se doit de fournir un arbitre. Ce poste est occupé par un membre de l'équipe et un remplacement peut être effectué tous les quarts d'heure.

Il est demandé à chaque participant(e) de contribuer à l'arbitrage. Faite à l'amiable entre les joueurs(euses), la rotation pourra être formalisée à la demande des membres. Pour toutes les rencontres à domicile, les mêmes dispositions seront effectuées pour la tenue de la table de marque.

La liste des joueurs au match sera communiquée au préalable par le responsable d'équipe.

Jeunes

La signature d'une licence implique la participation à toutes les compétitions organisées par la Fédération, La Ligue, Le Comité, Le Club. Le joueur doit avertir le responsable de

son éventuel empêchement. Seul l'entraîneur a la responsabilité de la composition de l'équipe.

Les parents de joueurs sont régulièrement sollicités pour accompagner les équipes lors des déplacements. Les parents sont tenus de respecter leurs engagements.

Un goûter est organisé par l'équipe jouant à domicile à l'issue des matchs. Il est demandé à ce que chaque joueur, lors des matchs à Villard de Lans prévoie d'amener une contribution pour deux (équipe à domicile + équipe en déplacement).

Il est demandé par la fédération de fournir un arbitre licencié à la FFHB. Les personnes (parents ou autre membre) souhaitant assurer ce rôle doivent se faire connaître auprès du bureau du HBC4M, les frais de la licence seront pris en charge par le club. Pour toutes les rencontres à domicile, une ou plusieurs personnes seront chargées de la tenue de la table de marque.

Tout écart de comportement de la part des joueurs ou accompagnateurs comme un engagement excessif, un geste antisportif, non respect des arbitres, pourra faire l'objet de sanctions par le club pouvant aller jusqu'à exclusion.

Il est de la responsabilité de l'entraîneur, de lui(elle) seul(e) de composer l'équipe avant le match.

- **Règles de vie au sein du club**

Tout licencié s'engage à participer à la vie du club et répondre aux sollicitations du bureau ou du conseil d'administration, concernant les diverses actions menées :

- Événements
- Recherche de sponsors
- Forum des associations
- Campagne d'affichage
- Recherche de partenaires
-

Une contribution de chacun(e) à hauteur des ses disponibilités est demandée.

Le nombre important de tâches à effectuer ne pourra être assuré par les seuls membres du bureau et du CA, une délégation de celles-ci sera faite aux autres membres du HBC4M ainsi qu'aux parents.

Les adhérents s'engagent alors à remplir leurs engagements vis à vis des autres membres du club.

Le présent règlement intérieur a été approuvé et voté lors de l'assemblée générale du 1 Juin 2015 par les membres présents.

La Secrétaire
président

Belle Vanessa

Benjamin Joly

Le